dans Eure-et-Loire, et 40 fr. par hectare dans Ille-et-Vilaine.

Les points minima sont 36 fr. par tête et 20 fr par hectare en Vendée.

Dans la région du sud et sud-ouest, qui comprend les principaux départements viticoles, Aude, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gard, Haute-Garonne, Gironde. Hérault, on trouve qu'il n'y a que 65 habitants par kilomètre carré, que chaque habitant paie 58 fr. et chaque hectare 38 fr.

Les points maxima sont 90 fr. par tête et 64 fr. par hectare dans la Gironde.

Les points minima sont 48 fr. par tête, et 19 fr. par hectare dans la Dordogne.

De là il résulte que chaque habitant des régions industrielles paye au trésor, chaque année, en moyenne 23 fr. de plus par tête que ceux des régions agricoles, et 18 fr. de plus par tête que ceux des régions viticoles.

Que résulte-t-il de ces chiffres, Messieurs? C'est que l'industrie, que l'on considère comme si peu intéressante, au sacrifice de laquelle se résigneraient si aisément les libre-échangistes, cette industrie souffreteuse, malingre, et, suivant eux, à la charge de l'Etat, est au contraire la nourricière principale du trésor, et que, loin de percevoir l'impôt à son profit, elle fournit au budget la plus grosse part de ses ressources, et que sa ruine serait un désastre pour la France et pour ses finances.

Ainsi, pendant que certains départements payent au trésor 5, 10, 20, 40, 60 francs par hectare, le département du Nord paie 202 fr. pour la même étendue de terre. Et, messieurs, vous pouvez supporter tout cela! A quoi donc cela tient-il? Précisément à ce que vous êtes un pays d'ordre, de travail, de persévérance et de progrès. Oh oui, en agriculture, en industrie, vous pouvez mépriser ceux qui vous adressent le reproche d'être routiniers et arriérés, Il faut qu'on le sache, ce sont nos départements du Nord qui marchent en tête, ce sont eux qui sont les grands consommateurs des produits du Midi, mais à la condition que leurs grandes industries et leurs exploitations agricoles soient en pleine activité, et qu'elles puissent largement payer le salaire de leurs ouvriers, ce salaire qu'il ne faut jamais toucher que pour le faire progresser! (Applaudissements prolongés.)

J'ai eu le bonheur, en entrant dans votre ville de Lille, d'apprendre que, malgré la situation si difficile de l'industrie, aucune réduction de salaire n'avait eu lieu; j'ai appris avec joie que, malgré les ralentissementr de travail qui ont pu et qui ont dû se produire dans les ateliers, on a partout respecté le salaire de l'ouvrier.

Où veut-on nous conduire, messieurs? quels sont nos adversaires? quel est leur nombre? Ils parlent toujours des consommateurs, mais ces consommateurs, ce sont les producteurs que représentent les chambres de commerce réunies autour de nous! Les bras actifs qu'elles représentent se comptent par millions!

Vous aurez appris que tous les comices agricoles de France réunis au Grand-Hôtel, à Paris, et représentés par leurs délégués, étaient unanimement de notre opinion; or, ces comices agricoles représentent plus de 20 millions de consommateurs qui travaillent le sol et lui arrachent à la sueur de leur front tout ce qui est la base de notre richesse. Ces 20 millions de consommateurs sont les premiers et les plus vigoureux producteurs de nos champs. Dans ces réunions des comices, la petite culture n'est pas aussi largement représentée que la moyenne et la grande culture, et tous ces comices ont adopté nos principes à l'unanimité.

La grande société des agriculteurs de France a aussi, à la presque unanimité, adopté le système des droits compensateurs et a repoussé unanimement le système des traités de commerce.

Quant aux populations de toutes nos petites villes, elles ne vivent que par la prospérité de nos ateliers et de nos champs, qui vendent à nos ouvriers tous les produits exotiques qui leur fournissent leurs mobiliers et leurs vêtements; comment ne seraient-elles pas en rangs serrés derrière nous? La première crise industrielle et agricole les ruine et supprime leurs débouchés; ce qui leur importe, c'est que tous nos travailleurs soient occupés, obtiennent de bons salaires et paient aisément tous les objets que ces commerçants leur livrent.

Où sont donc vos adversaires? Vous les trouverez dans les ports de mer où l'élément commercial domine, ou les étrangers ont pris la plus grande partie des affaires, parmi ces négociants cosmopolites qui ne tiennent point au sol du pays, mais qui passent quelques années dans nos places de commerce pour y tenter la fortune et qui, s'ils n'y réussissent pas, prennent leur portefeuille sous leur bras et vont chercher sous de nouveaux climats les chances heureuses qu'ils n'ont pu rencontrer chez nous. (Très bien! très bien!)

Mais dans ces mêmes ports de mer, dans ces mêmes villes de commerce, tous ceux qui tiennent au sol, tous ceux qui possèdent des établissements maritimes et industriels suivent notre bannière.

L'armateur bordelais et marseillais, le constructeur de navires et toutes les industries qui se rattachent à l'activité de cette grande branche de l'industrie et de la puissance nationales, sont avec nous.

Demandez même aux libre-échangistes de Marseille ou de Bordeaux s'ils consentiraient à la suppression de la surtaxe d'entrepôt qui protège leur marché; la réponse n'est pas douteuse; ils sont protecteurs pour eux, libre-échangistes pour les autres.

Demandez-leur l'état de leur marine marchande; ils vous répondront que l'Empire l'a tuée par sa loi de 1866 et que pour la relever il faut donner des primes à l'armement et à la construction des navires. Que l'Etat ne doit point hésiter à donner 10 à 12,000.000 de francs par an pour sauver ce qui reste de notre marine marchande. D'autres, et ceux-là ont raison, suivant moi, veulent le rétablissement de la surtaxe de pavillon qui seule est efficace et qui n'exige aucun sacrifice du Trésor et de l'Etat. (Très bien! très bien!)

Vous n'avez donc derrière les libre-échangistes français et les libre-échangistes anglais qui les aident de leurs puissants subsides, que les négociants et commissionnaires des villes et des ports auxquels il importe peu de trafiquer sur des produits anglais, chinois, américains, etc., pourvu qu'ils palpent leur commission. Ils s'imaginent ainsi qu'en remuant de grandes masses de marchandises qui ne laissent aucun produit autre que leur modeste commission dans le pays, ils ont fait la fortune de la France. (Bravo! bravo!)

C'est ainsi qu'on parle souvent du transit, comme d'une source de grand profit pour nos chemins de fer, qui le font souvent à perte, au détriment de notre industrie nationale. Eh bien! savez-vous, Messieurs, ce que représente ce transit pour toute la France et par an? Eh bien! sur 860,000,000 francs de recettes que font nos chemins de fer, le transit compte pour le chétif chiffre de 4 à 500,000 fr. Admettez qu'il laisse autant de produit entre les mains des commissionnaires, et vous aurez la totalité de cet intérêt porté à 10,000,000 de francs au maximum. Eh bien, ces commissionnaires suivent les philosophes, les utopistes, les économistes en chambre, qui ne connaissent pas un atelier, une ferme, ni une question agricole et industrielle. Ces ignorants des choses du travail s'imaginent que ces questions s'étudient dans les livres, comme on fait son droit à l'école. Eh! messieurs, il ne vous manque qu'une chose: c'est un peu de pratique. (Bravo! bravo!)

Vous êtes les complices inconscients des manufacturiers du Lancashire qui votent et doivent voter des sommes colossales pour soutenir la propagation de leurs idées en France. Car notre pays est le seul pays civilisé d'où ces funestes doctrines n'aient pas encore été bannies. (Très bien!)

Mais voyons où en est arrivée l'Angleterre avec l'application du système de ce qu'on appelle le libre-échange.

(A suivre.)

Circulaire de M. Lepère

M. le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire fort importante, de laquelle nous extrayons les passages suivants :

Après avoir recommandé aux fonctionnaires sous ses ordres de se tenir en communication constante avec leurs administrés, M. le ministre ajoute :

« Je ne saurais donc trop vous engager à ne pas vous éloigner du poste où vous a placé la confiance du gouvernement et à ne vous absenter que pour des motifs exceptionnels que je me réserve seul d'apprécier. J'ai déjà eu l'occasion d'appeler plusieurs fois votre attention sur cette condition principale de toute administration sérieuse. Je désire que, vous et les sous-préfets placés sous vos ordres, vous vous pénétriez bien de la nécessité d'observer une règle à laquelle je suis résolu à ne tolérer aucune infraction. »

. . . . . .

« Le gouvernement a besoin d'être sans cesse au courant de tout ce qui se passe sur tous les points du territoire, non-seulement pour parer aux accidents qui surviendraient, mais aussi pour garantir et assurer dans leur développement normal l'ordre et la liberté nécessaires à la vie publique d'un grand pays. Vous devrez donc à l'avenir m'adresser, au moins une fois par mois, un rapport sur les faits d'ordre politique, administratif, économique, et généralement sur tous les incidents de quelque importance qui se seraient produits dans votre département. »

. . . . . .

« Il est inutile d'ajouter que vos rapports périodiques ne sauraient empêcher l'envoi des dépêches particulières que vous avez à m'adresser dans les cas urgents; car leur objet est avant tout de placer sous les yeux le tableau le plus fidèle et le plus récent de la vie départementale et communale.

« J'attache un grand prix à l'exécution de cette mesure, et je ne dois pas vous dissimuler que la manière dont mes instructions à cet égard auront été remplies sera une des premières bases d'appréciation sur la valeur et le mérite du personnel administratif. »

. . . . . .

« Les travaux qui me seront adressés en même temps par tous les préfets me permettront de comparer les capacités, d'avoir la juste mesure des services rendus, de décider à l'occasion suivant le prix réel de ceux-ci, et d'arriver à maintenir dans les plus strictes limites les influences étrangères au service. Il est inutile de vous dire que la même régle sera appliquée à tous les degrés de la hiérarchie. »

. . . . . .

» Je terminerai en appelant votre attention sur un sujet qui intéresse au plus haut degré la bonne gestion des finances des départements et des communes. Il arrive souvent que, dans leur hâte d'entreprendre et d'achever de grands travaux d'utilité publique, les conseils généraux et les conseils municipaux se décident à voter des subventions considérables. Ces engagements, pris à l'occasion de la construction des routes, des chemins de fer, de canaux, de maisons d'école, de casernes, ou encore de la création de Facultés, de docks et de ports, ne peuvent être réalisés qu'à l'aide d'emprunts ou d'impositions à long terme. L'équilibre des budgets locaux s'en trouve profondément modifié, et cependant le ministre de l'intérieur n'est parfois avisé qu'au moment de préparer les décrets ou les projets de loi indispensables pour l'exécution des opérations engagées, c'est-à-dire quand il ne saurait plus exercer utilement le contrôle qui lui appartient. »

. . . . . .

« Vous aurez donc à me consulter avant d'user du droit d'approbation que la loi vous donne sur les délibérations des conseils municipaux, quand celles-ci rentreront dans la catégorie que je viens d'indiquer.

» Vous me signalerez également, d'une manière toute spéciale, les décisions des conseils généraux qui comporteraient des combinaisons financières de quelque importance; et, bien qu'une pareille réserve soit de droit, vous pourriez utilemennt faire inscrire dans les délibérations de cette nature que les engagements pris ne seront définitifs qu'après avoir reçu l'approbation des pouvoirs publics. »

. . . . . .

«Vous veillerez donc à l'avenir à ce que je sois saisi des affaires de la nature de celles que je viens d'indiquer, en même temps que celui de mes collègues à qui vous croiriez devoir vous adresser directement.

« Vous ne pouvez oublier non plus, monsieur le préfet, que le caractère essentiellement politique de vos fonctions exige que vous ayez les notions les plus précises sur la conduite publique des fonctionnaires de tout ordre que le gouvernement a placés dans votre département, et je me réserve, quand il y aura lieu, de transmettre à mes collègues les observations qui me seraient suggérées par les renseignements que je croirai bon de vous demander à cet égard.

« Je ne doute pas que vous ne comprenniez la nécessité de vous conformer à ces diverses prescriptions. Vous savez qu'elles me sont dictées par le souci de donner aux populations toute sécurité pour la meilleure administration de leurs intérêts; elles vous attesteront aussi ma ferme volonté de mettre au service de la République un corps de fonctionnaires d'élite qui, par le travail, les lumières, la capacité professionnelle, la préoccupation exclusive de ne demander ses titres qu'au mérite et non à la faveur, ajoute au respect de nos institutions et à la prospérité de notre pays.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'Intérieur et des cultes,
CH. LEPÈRE

Dans la commune de Dompierre-les-Saintes (Charente-Inférieure), il y a un maire qui vaut son pesant d'or; il est d'un radicalisme à faire pâlir les Barodet et les Léo Taxil.

Il y a peu de temps, il prétendait prouver à son sous-préfet, que le célibat ecclésiastique est l'unique cause du décroissement de nos populations rurales; nous croyons savoir que le sous-préfet, — tout sous-préfet de la R. F. qu'il était, — a eu peine à garder son sérieux, en écoutant ce discours.

Tout récemment encore, ce Monsieur a tenu à faire parler de lui; malheureusement ses exploits n'ont pas été publiés dans l'*Anticlérical* du citoyen Léo Taxil.

Le citoyen Veillon (c'est le nom de cet illustre personnage) a tenu à laisser une trace de son passage aux affaires dans la commune de Dompierre-les-Saintes; il a pensé qu'une petite fête radicale pourrait bien lui faire reconquérir sa popularité, qui baisse; et... il a fait planter un arbre de la liberté.

Il paraît que c'était fort imposant. Le maire a prononcé un « grand » discours dont voici les premières paroles :

« Mes chers concitoyens,

» Dans tous les temps et chez bien des » peuples, lorsque les hommes ont tra» versé des époques mémorables, et sur» tout à chaque fois qu'ils ont réussi à bri» ser quelques mailles de leur longue » chaîne, ils ont souvent pris à témoins » des arbres. »

!!!

« A une époque héroïque de notre his» toire, en 1789, nos *grands-pères*, après » avoir secoué le joug des châteaux et des » églises, et d'esclaves s'être faits hom» mes, plantèrent des arbres de Liberté. » Etc., etc. Le reste est tout aussi grotesque.

Mais voici qui est odieux.

Après la plantation du fameux arbre, la fanfare a joué la *Marseillaise* et les *Girondins*; sur la place, on avait dressé une table, ornée du buste de la République, et chargée de vins et de gâteaux; le maire, entouré du conseil municipal et de toute la foule, a prononcé TEXTUELLEMENT l'allocution suivante :

« Maintenant en présence de la Républi» que que nous inaugurons aujourd'hui, » nous allons procéder à la distribution des » gâteaux et *boire à la santé de l'Arbre de » la Liberté*, ET NOUS PRATIQUERONS PAR LA, » SUR L'AUTEL DE LA PATRIE, LA VRAIE COM» MUNION, CELLE QUE JÉSUS-CHRIST ET » L'ILLUSTRE RENAN, SON FIDÈLE INTER» PRÈTE, ONT TOUJOURS COMPRISE. »

Ici le ridicule se joint à l'infâmie.

Ce personnage est encore en fonctions, et il n'a pas été poursuivi.

Un gouvernement qui tolère de tels scandales et des fonctionnaires aussi méprisables est plus méprisable encore!

(Vraie France). Léon MIREPAUL.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Présidence M. MARTEL.
Séance du 5 juin 1879

Le Sénat adopte le projet de loi tendant à autoriser le département de la Seine à s'imposer extraordinairement, pendant huit ans, 6 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour l'amélioration de la Seine.

Il prend en considération la proposition de loi de M. Hérold, relative à l'enseignement du droit constitutionnel dans les facultés de droit.

Le Sénat adopte en 1re délibération le projet de loi tendant à la liquidation des caisses départementales et municipales de retraites d'Alsace-Lorraine.

En 2me délibération, la proposition de loi, précédemment adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture.

Le Sénat s'ajourne à samedi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)
Séance du 5 juin 1879.

Présidence de M. GAMBETTA.

M. TIRARD, ministre du commerce, dépose un projet de loi prorogeant de six mois les traités de commerce existants.

Le projet de loi sur les soldes et pensions des officiers en réforme est adopté en première délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion : 1° du projet de loi; 2° de la proposition de loi de M. de Gasté sur les pensions des officiers, des assimilés et autres fonctionnaires de l'armée de mer.

La commission n'étant pas prête, le rapporteur prie la Chambre d'ajourner la discussion.

On aborde la proposition de loi de M. de Gasté, tendant à donner aux maîtres charpentiers, calfats, voiliers, le titre et la solde de premier maître et leur permettre de oncourir pour le grade d'enseigne de vaisseau.

M. L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY, ministre de la marine, declare n'avoir aucune objection à présenter contre le fond du projet, mais il réserve certains points spéciaux.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

On ajourne à samedi la discussion en 2e délibération sur la proposition de loi de M. Chalamet, relative à la création d'une école pédagogique destinée à former un personnel féminin pour l'enseignement et la direction des écoles normales d'institutrices, ainsi que pour l'inspection des écoles primaires de filles et des salles d'asile.

M. LANGLOIS demande le retrait de l'urgence sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour but : 1° de porter aux quatre cinquièmes des extinctions parmi les personnes décorées de la médaille militaire, la proportion des nouvelles nominations fixées par la loi du 25 janvier 1875; 2° de porter aux trois quarts des extinctions parmi les militaires et marins décorés de la Légion d'honneur, la proportion des nouvelles nominations fixées par la loi du 25 juillet 1873.

L'urgence est maintenue et la proposition adoptée.

La Chambre aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Pascal-Duprat sur la responsabilité ministérielle.

Après un discours de M. GOBLET, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice, la proposition de M. Pascal-Duprat est prise en considération.

La Chambre prend aussi en considération la proposition de loi de M. Boulard (Cher) et plusieurs de ses collègues, tendant à réduire à 0 fr. 50 le coût des billets d'avertissement délivrés avant toute citation par le greffier du juge de paix.

Question-Incident

M. CUNÉO D'ORNANO questionne le ministre de l'Intérieur sur la nomination d'un maire de la Charente-Inférieure.

M. LEPÈRE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR paraît embarrassé, il se plaint du temps perdu en discussions sur des questions locales. (Rires à droite — applaudissements à gauche). Il déclare qu'il décline la question. (Vives réclamations à droite — marques d'approbation à gauche).

M. CUNÉO D'ORNANO annonce que devant la réponse du ministre, il a pour devoir de transformer sa question en interpellation. (Applaudissements à droite).

L'interpellation est renvoyée à samedi.

La séance est levée.

Bulletin Economique

MOUVEMENT CONPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de mai 1877

11.882	colis	de laine peignée	1.278.052 k^os
65	»	d'écouailles blouss.	6.086
712	»	de laine filée	75.887
»	»	de soie	»
2.040	»	de coton	218.331
14.699	colis pesant ensemble		1.578.356 k^os

Mouvement du mois de mai 1878

12.479	colis	de laine peignée	1.342.392 k^os
99	»	d'écouailles blouss.	10 074
840	»	de laine filée	89.564
9	»	de soie	607
1.948	»	de coton	208.468
15.375	colis pesant ensemble		1.651.115 k^os

Mouvement du mois de mai 1879

13.603	colis	de laine peignée	1.463.705 k^os
90	»	d'écouailles blouss.	9.882
906	»	de laine filée	96.501
3	»	de soie	66
3.012	»	de coton	332.408
17.614	colis pesant ensemble		1.892.562 k^os

Décreusages, 92 opérations
Titrages, 849 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

Voici le Mouvement de la condition publique de Tourcoing pendant le mois de mai 1879 :

9082	colis	laines peignées	1.029.031 k.	566
935	»	» filées	82.103	100
87	»	» blousses	8.336	100
752	»	» cotons	73.952	000
		Poids total.	1.193,422 k.	766

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente

7265	colis	laines peignées	818,432 k.	800
920	»	» filées	76,698	400
78	»	» blousses	6,838	500
495	»	» cotons	49,372	600
		Poids total.	951,342 k.	306
		Différence en plus de	242,080 k.	460

On nous écrit de Versailles :

« La 2e sous-commission du tarif général des douanes, industries diverses, s'est réunie aujourd'hui à une heure à Versailles sous la présidence de M. Lebaudy. Elle a entendu la lecture des rapports de M. Rouvier sur les bières, les vinaigres, les fruits frais, les salaisons et les pâtes alimentaires.

» Le droit proposé par le gouvernement sur les bières de 7 fr. 75 à l'hectolitre a été maintenu purement et simplement.

» Le droit sur les vinaigres autre que ceux de parfumerie a été porté de 2 à 6 fr.

» La commission a ramené de 6 fr. à 3 fr. le droit aux 100 kilos sur les oranges et les fruits frais ainsi que sur le caroube et a maintenu les droits portés au tarif pour les poissons salés.

» Sur les pâtes alimentaires, la commission n'a statué que sur les semoules dont elle a maintenu les droits de 6 fr., réservant la question des biscuits pour un supplément d'information.

» Elle a repris ensuite la question des chapeaux et après une longue discussion, il a été décidé qu'on soumettrait demain à la commission générale une nouvelle verification qui consisterait à classer simplement les chapeaux en fins et en communs, les uns taxés à 100 fr. et les autres à 250 fr. les 100 kilos.

» La prochaine séance a été fixée à mardi. »

Bulletin Militaire

Une importante promotion de généraux de division et de brigade vient de paraître à l'*Officiel*, la garnison de St-Omer a été fort favorisée:

M. le général de brigade Ferri-Pisani, commandant la 4e brigade d'infanterie et les subdivisions de St-Omer et de Dunkerque, est nommé général de division.

M. le colonel Brécourt, du 5e régiment de dragons, est nommé général de brigade.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Voici le vote des députés du Nord dans le scrutin sur les conclusions du rapport du 8e bureau, tendant à l'invalidation de l'élection de M. Blanqui, nommé député par la première circonscription de la Gironde.

Ont voté pour l'invalidation.: MM. Girard, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Plichon, des Rotours, Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bertrand-Milcent, Debuchy, Brame, de la Grange, Telliez-Béthune.

Absent par congé : M. Ioos.

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans les différents scrutins qui ont eu lieu dans la séance d'hier; 1° scrutin sur le projet de la loi portant ouverture au ministre de l'intérieur et des cultes, sur l'exercice 1879, d'un crédit de 8,635 francs en addition au chapitre 1er (Personnel des bureaux des cultes) du budget des cultes.

Ont voté pour : MM. Fournier, Massiet du Biest, Testelin.

N'ont pas pris part au vote : MM. Corne, Dutilleul, le général Faidherbe, Kolb-Bernard, Merlin, Pajot, Roger, Théry.

2° Scrutin sur la proposition de loi, précédemment adoptée par le Sénat, adoptée avec modifications par la Chambre des députés, relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, le général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Roger, Testelin, Théry.

N'ont pas pris part au vote : MM. Kolb-Bernard, Pajot.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui annonce que M. Bertrand-Milcent, député du Nord, « était momentanément absent de la salle des séances lors du vote sur les conclusions du rapport du 6e bureau tendant à l'invalidation de l'élection de la 1re circonscription de Bordeaux; l'honorable membre déclare que s'il avait été présent, il aurait voté « pour » l'invalidation de l'élection. »

On lit dans le *Journal officiel* d'aujourd'hui :

M. Plichon, député du Nord, a déposé dix pétitions de 531 habitants des communes de Craywick, Dunkerque, Rosendael, Saint-Jans-Cappel, Valenciennes (Nord).

M. des Rotours, député du Nord, a déposé :

1° Une pétition de MM. les doyens et curés de la ville de Lille;

2° Une pétition de MM. les membres du clergé du canton d'Armentières;

3° Dix-neuf pétitions de 50 anciens élèves du collége de Brugelette;

4° Cent soixante et une pétitions signées par 3,037 habitants de la ville de Lille;

5° Dix-sept pétitions de 830 habitants des communes de Boussière, Hautmont, Sains-du-Nord, Beauvois, Avesnes-lez-Aubert, Villerspol, Trélon, Bavay.

» M. Georges Brame, député du Nord, a déposé trente-neuf pétitions revêtues des signatures de 1,760 habitants des communes de Mons-en-Barœul, Marquillies, Thumesnil, Templeuve, Leers, Lys-lez-Lannoy. Seclin, Allennes-les-Marais, Saint-André-lez-Lille, Wasquehal, Hem, Chereng, Cobrieux, Bachy, Willems, La Madeleine-lez-Lille, Gondecourt, Chemy, Provin.

» M. de Clercq, député du Pas-de-Calais, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés des pétitions signées par de très-nombreux habitants des communes de Sailly-sur-la-Lys, Saint-Hilaire-Cottes, Lens, Bouvigny, Billy-Beclau, Couvrières, Mazinghem, Mazuig, Saint-Floris, Burbure, Verquin, Saint-Venant, Barlin, Hénin-Liétard et Even-Malinaison (arrondissement de Béthune.)

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Herreman, curé de Ghyvelde, est nommé doyen de Wormhoudt.

M. l'abbé Helle, curé de Tressin, est nommé curé de Gondecourt.

M. l'abbé Martin, curé de Leval, est nommé curé de Vertain, en remplacement de M. l'abbé Delcroix, démissionnaire pour cause de santé.

M. l'abbé Leman, vicaire de Landrecies, est nommé curé de Leval.

M. l'abbé Devulder, vicaire de Bergues, est nommé curé de Ghyvelde.

M l'abbé Beck, vicaire de Steenwerck, est nommé vicaire à Bergues.

Nous avons publié, il y a quelques jours, l'arrêté ministériel décernant des récompenses spéciales aux personnes qui ont participé à l'Exposition collective du ministère de l'Instruction publique et nous avons mentionné la récompense obtenue par les institutrices de la ville de Roubaix. Les institutrices qui ont obtenu une grande lettre de félicitation sont les Sœurs de la Sagesse des rues Blanchemaille, Sainte-Elisabeth, de l'Ommelet, de Soubise; les Sœurs Carmélites et les Sœurs de Charité. Cette récompense a été décernée pour l'exécution de travaux d'aiguille.

Le vice-amiral ministre de la marine et des colonies a décerné, par diverses décisions rendues dans le courant du 1er trimestre 1879, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après dénommées, et appartenant au sous-arrondissement de Dunkerque.

Sion (Thomas-Augustin), matelot, médaille or 1re classe. — Sauvetage de cinq hommes. Côte de Loon, 25 février 1879.

Leprêtre (Charles-Jean-Louis), matelot, médaille argent 2e classe. —Sauvetage d'un homme. Au large de Boulogne, 4 novembre 1878.

Beauchamp (Jean-Baptiste), ouvrier lesteur, médaille argent 2e classe; Mlle Pay (Clara), médaille argent 2e classe. — Sauvetage d'un homme. Boulogne, 12 novembre 1878.

Coppin (Jean-Baptiste, matelot, médaille argent 2e classe. —Sauvetage d'un homme. Boulogne, 6 décembre 1878.

Courrégeolles (Adolphe-Thomas), maître au cabotage, témoignage officiel de satisfaction.—Sauvetage d'un enfant. Boulogne, 29 janvier 1879.

Le jury de l'exposition des beaux-arts a délibéré hier matin, toutes sections réunies, sur les médailles d'honneur et le prix du salon. Voici le résultat du vote : Médailles d'honneur; MM. Saint-Marceaux, sculpteur, 32 voix; Carolus Duran, peintre, 31. Prix de salon, M. Flameng (François), 36 voix.

M. de Saint-Marceaux (René), né à Reims, élève de M. Jouffroy, a exposé une figure décorative en marbre : *Génie gardant les secrets de la tombe.* — M. Carolus Duran, né à Lille, élève de M. Fouchon, a exposé : *Portrait de Mme la comtesse V... Portrait d'enfant.* M. Carolus Duran est officier de la Légion d'honneur depuis 1878. M. Flameng, né à Paris, élève de M. Cabanel, Hedouin et Paul Laurens, a exposé *l'Appel des Girondins, le 30 octobre 1793, prison de la Conciergerie.*

On lit dans la *Patrie* :

« Dans sa dernière séance, le conseil général des ponts et chaussés s'est occupé de la construction du canal projeté entre les houillères du Nord et Paris.

» La dépense, évaluée par les ingénieurs à 74 millions, a été singulièrement exagérée. Ce chiffre, en effet, fait ressortir le kilomètre à 600,000 fr.; or, quel que soit le tracé, il serait impossible de couvrir les intérêts du pareil capital.

» Pour atténuer le sacrifice, le conseil général des ponts et chaussées a demandé que l'on cherchât à utiliser, dans une partie du parcours, les voies navigables déjà construites, le canal de St-Quentin, le canal latéral de l'Oise, etc.

» C'est dans ce sens que les ingénieurs vont faire de nouvelles études. »

M. Jules Houdoy, conservateur du Musée de Lille, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de Mme Houdoy, décédée lundi dans sa 61e année.

Une tentative de suicide s'est produite, hier, à Roubaix. Une jeune fille, âgée de 16 ans, Adéline D... dont les parents demeurent rue des Longues-Haies, a tenté de se donner la mort en se jetant dans le canal, à l'endroit dit la passerelle Allart. Un passant, M. César Masson, boulanger, qui avait été témoin de cette scène, se précipita aussitôt au secours de la jeune fille qu'il parvint à ramener saine et sauve sur le bord.

C'est la seconde fois que Adéline D... attente à sa vie. Des chagrings de cœur l'auraient poussée à cette extrémité.

Un sujet belge, Mathieu Burghraeve, a été arrêté, ce matin, en vertu d'un mandat d'extradition demandé contre lui par le parquet de Bruges. Cette homme est accusé de faux en écriture commis en octobre et en novembre 1878.

Un facteur, Victor B..., vient d'être l'objet d'un procès-verbal pour outrage envers un agent de police dans l'exercice de ses fonctions.

La police a arrêté, hier, et écroué au dépôt de sûreté une ménagère de la rue des Récollets, Marie F... Cette femme n'avait pu acquitter le montant d'une amende que lui avait infligée le tribunal correctionnel de Lille.

Les expulsés dans les noms suivent ont été conduis ce matin à la frontière belge.

Charles Décauninque, Eléonore Joos, Henri Miséhelle, Cornil, Vanbessien, Séraphine Deblomme, Jean Devolaert, Isidore Destrebecq, Alexandre Dufour, Marie Lambert, Eugène Miniscloux.

Deux individus, Edouard Dauvet, âgé de 45 ans, né à Quiney (Aube), valet de chambre et Pierre Lamotte, 42 ans, né à Poitiers, menuisier, ont été remis ce matin, aux autorités françaises par la Belgique. Le premier a commis un attentat à la pudeur, le second un vol.

Dimanche prochain, 8 juin, une fête musicale et militaire, organisée par l'administration municipale de Mouveaux, sera donnée dans les jardins de M. Charles Pollet, au bénéfice des pauvres.

Dix-huit sociétés musicales et sept compagnies de sapeurs-pompiers, prendront part à cette fête de bienfaisance dont voici, d'ailleurs, le programme détaillé :

1. Mouveaux, Harmonie. — *Le Festival,* ouverture Leutner.
2. Roubaix, La Grande Fanfare. — *La Reconnaissance,* ouverture Nihoul. — *Hommage à Schiller,* Meyerbeer.
3. Tourcoing, (Blanc-Seau). La Muse des Travailleurs (Société Chorale). — *Sur les Remparts,* chœur, A. Saintis. — *Salut,* chœur, Camille Devos.
4. Flers, Harmonie. — *Geneviève,* ouverture, Lavilledieu. — *Orphée aux Enfers,* fantaisie, Offenbach.
5. Roubaix, Les Mélomanes, (Société Chorale). *Les Paysans,* chœur, Saintis.— *L'Aurore,* chœur H. Weldt.
6. Bondues, Pensionnat de M. Fouquet. — *La Grotte enchantée,* ouverture, Ziégler.— Fantaisie Bléger.
7. Tourcoing, Les Lièvres (Société Chorale). — *Marche républicaine,* chœur, Adam. — *Honneur à la France,* Ch. Myri.
8. Leers, Harmonie. — *Fantaisie sur les diamants de la couronne,* Brunet. — *Fantaisie, Les Mousquetaires de la Reine,* Douard.
9. Flers, La Lyre Ouvrière (Société Chorale). *Les Batteurs de blé,* chœur, Laurent de Rillé.— *Les Pêcheurs Napolitains,* chœur, Ch. Bosselet.
12. Roubaix, Fanfare l'Avenir. — *La Coupe enchantée,* Ch. Birk. — *L'Aragonnais,* boléro, Ziégler.
11. Tourcoing, Croix-Rouge (Société chorale) — *Les Moissonneurs de la Brie,* chœur, Laurent de Rillé. — *A la gloire! A l'amour!* chœur, Laurent de Rillé.
12. Croix, Harmonie. — *La Médaille d'or,* ouverture, Gurtner.—*Hernani,* fantaisie, Verdi.
13. Tourcoing, (Blanc-Sceau) Fanfare. — *La Ruche d'or,* ouverture, Brepsant. — *Mosaïque sur des motifs de Joseph,* Brepsant.
14. Croix, L'Union Chorale. — *Les Buveurs,* chœur, Laurent de Rillé. — *Cœcilia,* chœur, Camille Devos.
15. Bondues, Harmonie. — *Le Paludier du bourg de Batz,* ouverture, Lefebvre. — *Grande Cavatine du Barbier de Séville,* Rossini.
16. L'Union des Travailleurs Roubaisiens (Société Chorale) *La Razia,* chœur, A. Saintis. — *Le Matin,* chœur, Minne.
17. Marcq-en-Barœul, Harmonie. — *Les quatre âges de l'homme,* ouverture, Lochner.— *Hommage à l'Alsace-Lorraine,* fantaisie, Bléger.

Tourcoing, musique municipale. — *Semiramis,* ouverture, Rossini. — *Le Trouvère,* fantaisie, Verdi.

Compagnies de sapeurs-pompiers. — Bousbecques, Croix Marquette-lez-Lille, Mouscron, Roncq, Tourcoing, Wervicq.

Pour les sociétés musicales, le premier prix sera de 100 fr.; le 2e de 75 fr; le 3e de 50 fr.; le 4e de 25 fr.

Pour le tir. 1er prix : 150 fr.; 2e 100 fr.; 3e 75 fr.; 4e 50 fr.; 5e 25 fr.

Les Sociétés musicales et Compagnies de Sapeurs-pompiers sont priées de faire leur entrée de une heure à deux heures; elles seront reçues par une députation qui les accompagnera jusqu'au patronage, où les vins d'honneur leur seront offerts.

A trois heures précises, le cortège se formera depuis l'*Estaminet du Rossignol,* jusqu'à la place.

Le Concours de tir se fera sur divers points de la commune.

Les guichets pour le festival seront ouverts à trois heures.

La distribution des prix et médailles, ainsi que la tombola des primes des Sociétés, auront lieu au local de la Société de musique, après le festival.

Le prix d'entrée est fixé à un franc.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 6 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Charleville, 755; Rochefort, Besançon, 760. Le baromètre remonte à Paris depuis 4 heures du matin; le mouvement orageux d'hier, est aujourd'hui vers Charleville; une autre dépression est actuellement au large de Brest. Probable : vent de sud-ouest à ouest, ciel nuageux, quelques averses, température élevée.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

EPHÉMÉRIDES ROUBAISIENNES

5 *Juin* 1824. — Par testament de ce jour le sieur Jean-Baptiste Desrumaux et dame Anna-Marie Duthoit, son épouse, léguent une pièce de terre de 70 ares 93 centiares à l'église Saint-Martin. La fabrique fut autorisée à accepter le legs par ordonnance royale du 12 mai 1833. (Archives municipales. F. 11 (aa) n° 2.)

6 *Juin* 1790. — Fédération des trois départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Dix mille confédérés se rendent sur le champ de